

Du 26/12/2023
au 26/01/2024

Le PÈRE NOËL joue les PROLONGATIONS



HASBRO-ETRENNES.FR

Modalités : Recevez 50% de remboursement pour tout achat d'un produit Hasbro éligible (Produits dont le code-barre commence par 501099. Les produits licenciés Hasbro ne sont pas concernés) entre le 26/12/2023 et le 26/01/2024 inclus dans une enseigne participante. Dans la limite de 4000 participations conformes. Offre réservée aux personnes majeures domiciliées en France métropolitaine (Corse incluse), DROM, Belgique et Suisse (enseignes éligibles en Belgique : Joueclub et King Jouet et en Suisse : King Jouet). Offre limitée à une participation conforme par foyer (même nom, même adresse postale et/ou même adresse email). Traitement des participations sous 72h et remboursement par virement selon délais bancaires. Pour bénéficier de l'offre, conserver sa preuve d'achat et se rendre sur www.hasbro-etrennes.fr avant le 10/02/2024 inclus pour s'inscrire (modalités complètes de participation disponibles sur le site de l'Opération). Toute demande incomplète, illisible, ne répondant pas aux conditions de l'offre, sera considérée comme nulle.
HASBRO FRANCE, S.A.S au capital de 1.700.000 Euros, Savoie-Technolac, 73370 Le Bourget-du-Lac, RCS Chambéry 746 220 623

© 2023 HASBRO. All Rights Reserved.
© 2024 HASBRO Licensee France SAS/LLC

Modalités complètes – Hasbro Etrennes 2024.

Recevez 50% de remboursement pour tout achat d'un produit Hasbro éligible

TESSI TMS, SAS, RCS Versailles 649 801 826, adresse : 15bis avenue du Centre, 78280 GUYANCOURT (ci-après désignée « la Société gestionnaire »), organise au nom et pour le compte de la société HASBRO FRANCE, S.A.S au capital de 1.700.000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chambéry sous le n° 746 220 623 dont le siège social est situé à l'adresse suivante Savoie-Technolac, 73370 Le Bourget-du-Lac (ci-après désignée la "Société Organisatrice") une offre de remboursement partiel avec obligation d'achat du 26/12/2023 au 26/01/2024 inclus (ci-après « l'offre HASBRO – Etrennes 2024 » ou « L'Offre » ou « l'Opération ») aux conditions et selon les modalités décrites ci-dessous et disponibles sur www.hasbro-etrennes.fr.

Cette Offre est réservée aux personnes physiques majeures (à la date de participation à l'Offre) résidant en France métropolitaine, Corse Comprise, DROM, Belgique et Suisse ayant acheté un produit Hasbro éligible (Produits dont le code-barre commence par 501099 - les produits licenciés Hasbro ne sont pas concernés) dans un point de vente d'une enseigne participante entre le 26/12/2023 et le 26/01/2024 inclus, (ci-après « Le ou les Produits Eligibles »).

Les points de vente des enseignes participantes sont ceux des enseignes JOUECLUB (en France et en Belgique), KING JOUET (en France, Belgique et Suisse), et en France : LA GRANDE RECRE, SMYTH'S, LECLERC, AUCHAN, CARREFOUR, SYSTEME U, AMAZON, CDISCOUNT, FNAC, CULTURA, VEEPEE et FURET DU NORD (ci-après « les Points de Vente »).

Sur un site de vente en ligne, les produits vendus par des revendeurs tiers ou particuliers ne peuvent bénéficier de l'Offre.

Les membres du personnel de la Société Organisatrice, des Points de Vente et de leurs familles respectives, ainsi que de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion de l'Offre ne peuvent pas bénéficier de l'Offre.

L'Offre est portée à la connaissance du public sur les supports suivants :

- La page dédiée à l'Opération : www.hasbro-etrennes.fr.
- Supports sur lieu de vente : PLV magasins
- Sites Internet des enseignes participantes
- Stickers sur certains des Produits éligibles

Cette Offre est valable dans la limite de 4 000 participations conformes et toutes les demandes de remboursement reçues une fois cette limite atteinte ne pourront être satisfaites.

Pour obtenir votre remboursement de 50% du prix d'achat du Produit Eligible, conservez la preuve d'achat du Produit Eligible à l'Offre et rendez vous sur www.hasbro-etrennes.fr **avant le 10/02/2024 (à l'exclusion de tout autre moyen de participation).**

Le seul fait de participer à l'Opération implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, des présentes Modalités.

La preuve d'achat correspondante à votre achat sera nécessaire et obligatoire pour la validation de votre participation.

Pour participer, il suffit de :

- Saisir le code-barres du produit Hasbro acheté dans un Point de Vente d'une enseigne participant à l'Opération (Produits dont le code-barre commence par 501099).
- Téléchargez votre preuve d'achat lisible dans son intégralité en veillant à ce que les éléments suivants soient bien lisibles et que la référence du produit Hasbro dont vous demandez le remboursement partiel soit entourée :
 - o Le nom et l'adresse de votre point de vente
 - o La date de votre achat comprise entre le 26/12/2023 et le 26/01/2024
 - o La référence ou libellé du produit Hasbro acheté ainsi que son montant TTC
 - o Le montant total TTC de votre preuve d'achat (ticket de caisse ou facture).

Formats acceptés : jpeg, png, gif, pdf / Poids maximum 5Mo

- Renseignez vos : nom, prénom, adresse postale et adresse e-mail et cochez la case « Je suis majeur et j'accepte les « Modalités de l'Offre » après en avoir pris connaissance.
- Saisissez votre IBAN afin de recevoir votre remboursement partiel. L'IBAN doit être celui d'un compte bancaire appartenant au participant à l'Offre dont les coordonnées ont été saisies sur le formulaire de participation. Il doit s'agir d'un compte dans un établissement bancaire situé dans l'Union Européenne ou en Suisse. Pour les DROM COM (zone euro), la banque est susceptible de prélever une commission. Le remboursement sera effectué uniquement par un virement SEPA (soit un remboursement en euro ou en Francs Suisse si l'achat éligible faisant l'objet du remboursement a été effectué en Francs Suisses).
- Validez votre participation, votre preuve d'achat sera alors contrôlée afin qu'elle respecte les conditions et modalités de l'opération dans un délai de 72 h. Un email vous confirmera la conformité de votre participation ou au contraire son annulation en vous précisant les motifs.

Il est recommandé de conserver la Preuve d'Achat originale durant toute la durée de l'Opération car celle-ci pourra être réclamée. Si la Preuve d'Achat téléchargée a déjà été utilisée et validée dans le cadre de cette opération, toute nouvelle participation avec la même preuve d'achat sera refusée et le droit au remboursement partiel perdu.

L'offre est limitée à 1 participation conforme par foyer (même nom, même adresse postale / même adresse email).

Les participants dont la participation aura été jugée conforme recevront leur remboursement partiel par virement SEPA (euro ou Francs Suisses si l'achat éligible faisant l'objet du remboursement a été effectué en Francs Suisses) sur leur compte selon les délais bancaires de chaque établissement et après un délai de traitement minimum de 5 jours par la Société Gestionnaire. Lorsque l'achat des Produits Hasbro éligibles aura été effectué en ligne, la Société Gestionnaire se réserve la possibilité d'attendre l'expiration du délai légal de rétractation avant de procéder au remboursement partiel et de solliciter tout élément justificatif supplémentaire permettant d'attester l'absence d'exercice dudit droit par le Participant. Toute preuve d'achat n'est utilisable qu'une seule fois. Toute preuve d'achat fautive, falsifiée, modifiée, incomplète, illisible, raturée, hors période ne sera pas prise en compte et la demande de remboursement correspondante sera traitée comme une demande frauduleuse. Toute fraude sera passible de poursuites.

La Société Gestionnaire se réserve le droit de réclamer tout justificatif nécessaire à établir la conformité de la participation et tout participant qui refuserait de présenter les justificatifs demandés dans un délai de 5 jours à compter de la demande serait considéré renoncer à celle-ci sans pouvoir formuler un grief à cet égard contre la Société Organisatrice ou de la Société Gestionnaire.

Si les coordonnées personnelles ou bancaires d'un participant sont inexploitables ou si le participant ne peut être identifié ni par son nom, ni par son adresse électronique et ne peut être contacté, il n'appartient pas à la Société gestionnaire de faire des recherches complémentaires afin de le retrouver, et il ne pourra donc pas recevoir son remboursement partiel, sans que la responsabilité de la Société Gestionnaire ou de la Sociétés Organisatrice ne puisse être recherchée.

Vous avez jusqu'au 10/03/2024 pour nous faire part d'une éventuelle réclamation dans la rubrique Contactez-nous sur le site www.hasbro-etrennes.fr.

L'Offre est non cumulable avec toute autre Opération.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté (notamment Fraudes, défaillances techniques) ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler la présente Opération, à l'écourter, la proroger, le reporter, la suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation. Les limites de responsabilité stipulées au présent article au profit de la Société Organisatrice bénéficient également à la Société Gestionnaire.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, dite loi « Informatique et Libertés », au Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur la protection des données (pour la Suisse), la communication des données personnelles transmises par les participants (nom, prénom, adresse postale, adresse électronique, IBAN, Preuve d'achat) est obligatoire pour la participation à l'Opération et aura pour seule finalité la bonne gestion de l'Opération et le traitement des remboursements. Les destinataires des données qui interviennent dans la gestion du Site et de l'Opération sont :

- TESSI TMS, SAS, RCS Versailles 649 801 826, adresse : 15 bis avenue du Centre, 78280 GUYANCOURT] (La société Gestionnaire de l'Opération)

Les données personnelles des participants ne seront pas conservées au-delà du délai nécessaire au traitement l'Opération soit pendant la durée l'Opération et elles seront ensuite archivées pendant 6 mois pour se conformer aux obligations légales.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des informations les concernant en écrivant à TESSI TMS – OP HASBRO/DPO – 15bis avenue du Centre – 78280 Guyancourt ou à l'adresse mail suivante : dpotessitms@tessi.fr.

Chaque Participant dispose également du droit de porter ses réclamations auprès de la CNIL dont les coordonnées sont les suivantes :

CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

Tél : 01 53 73 22 22

Fax : 01 53 73 22 00

Respectivement (pour la Suisse) auprès du Préposé fédéral à la protection des données, dont les coordonnées sont les suivantes :

Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence

Feldeggweg 1

3003 Berne – CH

Tél : +41 58 462 43 95

Pour la Belgique, auprès de l'Autorité de protection des données dont les coordonnées sont les suivantes :

Autorité de protection des données

Rue de la Presse, 35 à 1000 Bruxelles.

+32 (0)2 274 48 00

+32 (0)2 274 48 35

contact@apd-gba.be

Pour plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles vous pouvez consulter l'onglet Vie Privée du site www.hasbro-etrennes.fr.

Pour toute question concernant l'Opération, contactez le service consommateur dédié à l'Offre en complétant le formulaire de contact sur le site www.hasbro-etrennes.fr. Toute réclamation devra être portée à la Société gestionnaire avant le **10/03/2024**. Après cette date, aucune réclamation ne sera traitée. Les présentes modalités sont entièrement et exclusivement soumises au droit français. Tout litige né à l'occasion de la présente Opération et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents de Chambéry.

Enfin, dans l'hypothèse où l'une des clauses des Modalités serait déclarée nulle et non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.